

Trophée de l'Erve

30 juin 2019

Art1

Course en 2 demi-parties : contre la montre + course en circuit. Réglementation F.F.C

Art2

Ouverte aux catégories D1. D2. D3 et D4. Limité à 150 coureurs.

Art3

Classement au temps pour le contre la montre de 8Km100.

Seule la voie de droite est autorisée. **Tout empiètement sur la voie de circulation de gauche entrainera la mise hors course du concurrent.**

Art4

Les **horaires de départ** seront attribués en fonction de **l'ordre d'inscription**. Pas d'engagements sur place.

Les coureurs sont seuls responsables de leur heure de départ. **Tout retard ne sera pas rattrapé.**

Les voitures suiveuses sont interdites, mais le matériel de contre la montre est autorisé.

Art5

Les départs s'effectuent toutes les minutes

Art6

Les 1^{er} de chaque catégorie seront récompensés.

Art7

Le classement général se fera aux points.

Le 1^{er} 50pts, 2^e 48pts, 3^e 46pts, 4^e 44pts, 5^e 42pts de 2 en 2 jusqu'au 22^e ensuite de 1 en 1 jusqu'au 30^e.

En cas d'égalité, le classement s'établira en fonction de l'ordre d'arrivée de la course en circuit du coureur le mieux classé.

Art 8 des bonifications en points seront données tous les tours sur la ligne. 4,2 et 1 pts seront distribués.

Art 9 lots en nature sur les viendront récompenser les lauréats. Les 3 premiers de chaque catégorie seront appelés au podium.

Art 10 toute personne inscrite accepte ce présent règlement.